

	CONSEIL MUNICIPAL DU : JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026	DÉLIBÉRATION
---	---	--------------

Date de la convocation : le 12 septembre 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 12 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Madame Marina LE MOAL, Maire.

Étaient présents Marina LE MOAL, Maire
Marilyène BERHAULT, Jean-Yves NOGUES, Patricia BOUGAULT et Olivier DESRIAC, Adjoints
Hubert GUERIN, Marie GUILLOU, David MAILLARD, Maryline CHOUX, Frédéric GASREL et Tiphaine MEHEUST, Conseillers Municipaux Délégués
Dominique BRIAND, Gaëtane PICQUET, Adrien BOUDET, Stéphanie YVERGNIAUX, Fabien CHOLET, Marie-Noëlle DESRONDIERS, Jérémy TANGUY, Emeline JAN, Marc PRIOL et Sabrina BARBIER, Conseillers Municipaux

Étaient absents Catherine REHEL et Thierry DEBUIRE

Pouvoir Catherine REHEL donne pouvoir à Marylène BERHAULT et Thierry DEBUIRE
donne pouvoir à Dominique BRIAND

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

SECURITE	N° DE L'ACTE : 2026-065
Objet : Fonds de concours du parc roulant du SDIS 22	

Vu la délibération n°2025-043 du 22 mai 2025 relative au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22,

Madame la Maire expose au Conseil municipal que la sécheresse de cet été et les nombreux incendies auxquelles la France a dû faire face, y compris en Bretagne, rappelle le rôle essentiel des sapeurs-pompiers dans le combat des feux et dans la protection des habitants.

C'est pourquoi nous revenons vers le conseil municipal afin d'apporter des moyens matériels de soutien au SDIS des Côtes d'Armor.

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin de renouveler sa flotte de véhicules et d'ambulances.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants.

En effet, plus de 130 véhicules du SDIS ont dépassé leur date d'amortissement technique, imposant une charge d'entretien de plus en plus lourde et faisant peser un risque croissant de réforme de ces véhicules sans capacité de pouvoir les remplacer.

Le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Président du Conseil d'administration du SDIS 22 est revenu vers la commune afin de valider un montant de subvention pour 2026.

En 2025, la commune de Caulnes avait versé 3 750 €.

En 2026, nous proposons de participer à hauteur de 3 000 €.

Le Centre d'Intervention et de Secours (CIS) de Caulnes a bénéficié d'un camion rénové de feu et secours routier qui permet d'être mieux identifié en cas d'intervention sur la RN 12.

Tiphaine MEHEUST et Adrien BOUDET sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **APPOUVE la participation au fonds de concours pour le financement du parc roulant du SDIS 22 sur la base de 3 000 € pour l'année 2026 pour la commune de Caulnes,**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer la convention y afférente.**

Fait à Caulnes le 24 septembre 2026

Pour extrait conforme au registre

La Maire,

Marina LE MOAL

